



Investment
Managers

Rapport annuel 2022
Exercice clos le 31 décembre 2021

AXA EUROPE SMALL CAP

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 avril 2022

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Présentation des frais directs et indirects supportés par la SICAV

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Bilan au 31/12/2021 et au 31/12/2020

Actif

Passif

Hors-bilan au 31/12/2021 et au 31/12/2020

Compte de résultat au 31/12/2021 et au 31/12/2020

Annexes

Règles et méthodes comptables au 31 décembre 2021

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 31 décembre 2021

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions règlementées

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DECEMBRE 2021

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
M. Serge PIZEM

ADMINISTRATEURS

AXA FRANCE IARD
représentée par Mme Ranime EL HORR

AXA INVESTMENT MANAGERS
représentée par M. Geoffroy REISS

M. Rodolphe CAILLAUX

SECRETAIRE DU CONSEIL

Mme Christine BIANCOLLI

DIRECTION GENERALE

DIRECTEUR GENERAL

Mme Isabelle DE GAVOTY

CONTROLE EXTERNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAZARS

Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 avril 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA EUROPE SMALL CAP (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Ce rapport intègre, aux sections 4 et 5 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La SICAV, nourricier du compartiment AXA World Funds – Framlington Europe Small Cap, l'OPCVM maître de la SICAV AXA WORLD FUNDS, est investie en totalité et en permanence dans l'OPCVM maître, hors liquidités qui resteront accessoires.

1 - CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : BILAN 2021

La pandémie de la COVID-19 est restée un sujet dominant en 2021. Les campagnes de vaccination ont permis de sortir du « stop-and-go » des confinements au 2^{ème} trimestre, malgré l'apparition du variant Delta et d'autoriser une reprise plus large de l'activité économique. Toutefois, la pandémie ressurgissait à l'automne et le risque s'accroissait fin novembre avec l'émergence du variant Omicron, doté d'une capacité de transmission bien plus élevée. En fin d'année, nombre de pays avaient mis en place des restrictions pour contrer cette nouvelle flambée du virus, sans atteindre globalement tout de même le niveau de contraintes des premières vagues. Au total, comparée à 2020 qui avait été une année de compression de l'activité, 2021 aura été une année de nette reprise économique, même si celle-ci a été sujette aux freins décrits ci-dessous et à une certaine volatilité. La croissance mondiale pourrait s'élever à 5,7 % en 2021 (Etats-Unis 5,5 % ; zone euro 5 % ; Royaume-Uni 6,8 % ; Japon 1,9 % ; économies émergentes 6,2 %, dont Chine 7,9 %).

Au-delà des confinements, la perturbation du marché du travail a été une des majeures de la pandémie, notamment aux Etats-Unis. Départs en retraite précoces, retours sur le marché tardifs et désintérêt pour certains secteurs d'activité ont conduit à une raréfaction de l'offre, tandis que la demande reprenait avec vigueur avec la réouverture. La production et la distribution des biens manufacturés ont globalement été perturbées, désorganisées, tandis que la demande pour ces biens reprenait fortement. Des goulets d'étranglement se sont alors créés dans les chaînes d'approvisionnement. La forte tension induite sur les prix, apparue dès le deuxième trimestre et renforcée par un effet de base sur les prix des matières premières, pétrole et gaz en premier lieu, a tout d'abord été jugée comme étant un phénomène temporaire. L'inflation, plus durable qu'anticipée et atteignant des niveaux pas connus depuis des décennies, est devenue le sujet de toutes les attentions.

Pour l'ensemble de l'année 2021 il est prévu des chiffres d'inflation de + 4,7 % aux Etats-Unis, + 2,6 % en zone euro, + 2,4 % au Royaume-Unis et -0,2% au Japon. Dans ce contexte, presque toutes les banques centrales ont entamé un resserrement de leur politique monétaire, avec d'autant plus de motivation que la tension observée sur leur marché du travail était forte.

Ainsi, la Réserve Fédérale a annoncé une réduction de son programme d'achat d'actifs en novembre, puis une accélération de cette réduction en décembre, des hausses de taux étant envisagées dès la mi-2022. La Banque d'Angleterre a procédé à une première hausse des taux directeurs en décembre, de 0,15 % à 0,25 %. En zone euro, où le marché du travail est moins tendu, une hausse des taux de la Banque Centrale Européenne (BCE) semblait peu probable avant 2023. La BCE annonçait la fin du Programme d'achats d'urgence pandémique (PEPP) fin mars, mais maintenait une certaine flexibilité par ailleurs, avec une augmentation du programme d'achat d'actifs APP dès le deuxième trimestre 2022.

Sur le plan politique, la première année du mandat de Joe Biden aura été compliquée, avec de nombreux retards et révisions en baisse de ses divers plans d'investissement, le risque d'une impasse budgétaire (« shutdown ») au second semestre 2021 et finalement l'effritement de sa cote de popularité qui laissait présager des élections difficiles à mi-mandat au Congrès fin 2022. En Allemagne, les élections ont marqué la fin de l'ère Merkel et l'arrivée au pouvoir d'une alliance des Sociaux-Démocrates, des Libéraux et des Verts, avec une ambition pro-européenne plus marquée. Au Japon, le premier ministre Suga a cédé la place à Fumio Kishida, assurant une continuité de la politique conduite.

La Chine a encore montré sa singularité, tout d'abord avec sa stratégie du « zéro COVID » qui a coûté très cher à son économie. Elle a connu par ailleurs une pénurie d'électricité, temporaire grâce à l'augmentation de sa production de charbon. En revanche, le risque systémique que représente le financement du secteur immobilier, qui s'est manifesté par le risque de défaut de la société Evergrande, semblait plus durable. Les autorités chinoises, qui doivent mettre en balance la gestion de ce risque systémique et le soutien de l'activité, ont finalement fait le choix tardif d'un assouplissement de la politique monétaire (baisse de 0,5 % du taux RRR mi-décembre).

Au niveau géopolitique, si elle a changé dans sa forme, la relation entre les Etats-Unis et la Chine est demeurée tendue, l'enjeu du leadership économique et politique restant entier. La tension entre la Russie et l'Ukraine est allée grandissante, l'armée russe se massant à la frontière ukrainienne, conduisant à un échange d'avertissements entre Vladimir Poutine et les gouvernements occidentaux.

En 2021, les marchés actions affichaient pour la plupart des zones des performances très élevées avec une hausse de + 24,2 % pour l'indice global en devises locales, équivalente à + 29,3 % en €. Parmi les pays développés, les Etats-Unis ont affiché une des meilleures performances (+ 26,5 %) suivis par le Canada (+ 24,9 %), la Suisse (+ 23 %), la zone euro (+ 22,1 %) au sein de laquelle l'Italie (+23,8%) et la France (+ 28,6 %) ont surperformé l'Allemagne (+ 13,3 %) et l'Espagne (+ 9,1 %). Le Royaume-Uni (+ 19,6 %) a également été en forte hausse, tandis que la zone Pacifique hors Japon (+ 12,6 % en €) et le Japon (+ 13,4 %) ont enregistré des performances un peu plus modestes et les pays émergents ont déçu (+ 4,9 % en € et - 2,5 % en \$) (indices MSCI, dividendes réinvestis en devises locales). Sur la période, les meilleures performances sont provenues des secteurs de l'énergie (+ 40,3 %), de la technologie (+ 29,8 %), des financières (+ 27,9 %) et de l'immobilier (+ 27,8 %). En revanche, les services aux collectivités (+ 9,8 %), la consommation de base (+ 13 %) et les services de communication (+ 14,6 %) ont affiché les performances les plus faibles (MSCI World en \$). Enfin, les petites capitalisations ont enregistré des performances légèrement inférieures à celles des grandes capitalisations, ainsi le MSCI Europe Small Caps en € a progressé de + 23,8 % contre + 25,1 % pour l'indice MSCI Europe.

Au 1^{er} trimestre 2021, les taux à long terme ont amorcé un mouvement de hausse et ont ensuite évolué au gré des anticipations d'inflation et des politiques des banques centrales ainsi que des craintes sur la croissance et l'évolution de l'épidémie. Aux Etats-Unis, les taux à 10 ans étaient en hausse de 60 points de base (bps) à 1,51 % après avoir atteint un plus haut à 1,77 % fin mars 2021. La même tendance s'est observée en zone Euro : en Allemagne, le taux à 10 ans clôture en hausse de 39 bps à - 0,18 % après un plus haut à - 0,07 % et en France, les taux à 10 ans progressent de 54 bps à + 0,20 % après un plus haut à + 0,33 %. La même tendance s'est observée sur les pays périphériques : + 52 bps à + 0,57 % pour l'Espagne et + 63 bps à + 1,17 % pour l'Italie. Au Royaume-Uni, le taux à 10 ans étaient en hausse de 77 bps à + 0,97 % tandis qu'au Japon, ils étaient quasi stables à + 0,07 % à fin décembre.

Sur les marchés des obligations privées, les « spread » se sont sensiblement resserrés sur la catégorie investissement et plus encore sur le haut-rendement. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate, représentatif du marché obligataire mondial pour la catégorie investissement, a reculé de - 2,5 % (performance couverte en euro). Enfin, les obligations indexées sur l'inflation affichent des performances très supérieures à celles des obligations nominales (+ 4,5 % pour l'indice Bloomberg Global Inflation couvert en euro).

Sur le marché des changes, la plupart des devises du G10 se sont appréciées contre euro à l'exception du yen (-3,6 %) et de la couronne suédoise. Ainsi, la livre a progressé de + 6,4 %, le franc suisse de + 4,2 % et le dollar de + 7,4 %.

Sur le marché des matières premières, les cours du pétrole ont été en forte hausse de + 58,7 % pour le WTI en dollar, de même que les métaux industriels (cuivre + 25,2 %), en revanche l'once d'or a reculé de - 3,6 %. Au global, l'indice Bloomberg Commodities hors agriculture et bétail s'est adjugé à + 28,8 % en \$.

Parmi les thèmes qui marqueront l'actualité de 2022, la COVID-19 et l'inflation devraient rester en bonne place. La réussite de la recherche médicale dans son développement de vaccins peut entretenir les espoirs, mais le chemin reste tout de même pavé d'incertitudes. Certains des éléments qui ont poussé l'inflation à la hausse devraient s'estomper, mécaniquement ou grâce à l'adaptation des acteurs économiques, mais il conviendra de surveiller le marché du travail et l'évolution des salaires. Enfin, citons la transition nécessaire pour minimiser les changements climatiques, devenue un sujet fondamental de long terme.

2 - ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV

Si l'année 2021 est restée haussière sur les places boursières, elle a été extrêmement contrastée. Le déploiement de la vaccination à grande échelle, porteur d'espoir quant à la normalisation des situations sanitaire et économique partout dans le monde, s'est rapidement heurté à la prolifération des variants. De ce fait, les gouvernements ont dû aménager les mesures de restrictions sans toutefois les faire totalement disparaître. Concomitamment, la reprise rapide de l'activité mondiale s'est trouvée confrontée à un défi majeur de pénurie de composants électronique dans un premier temps, qui s'est généralisé à d'autres matériaux, entraînant une désorganisation parfaite des chaînes de logistique et de production. Aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe, des inquiétudes sur les pénuries de main d'œuvre ont vu le jour.

Les banques centrales ont adapté leur discours en conséquence, en particulier la réserve fédérale américaine. D'un caractère transitoire, l'inflation a finalement été estimée plus persistante qu'initialement anticipée. Une normalisation des politiques monétaires ultra accommodantes s'est donc avérée inévitable. Elle devrait prendre la forme d'un arrêt des rachats d'actifs puis d'une hausse progressive des taux directeurs.

Dans ce contexte, les courbes de taux ont opéré un mouvement inverse à celui de 2020. Elles se sont nettement tendues, particulièrement aux Etats-Unis où on note par ailleurs un mouvement d'aplatissement, les taux courts progressant davantage que les taux longs. En Europe, la courbe de taux est remontée et s'est pentifiée.

Le dollar a donc eu tendance à s'apprécier par rapport aux autres devises. Quant au baril de pétrole, il s'est confortablement hissé au-delà de 75 USD en fin d'année.

Les petites capitalisations boursières ont sous-performé les larges en 2021. D'un point de vue style, l'année a été séquencée en 3 périodes : une forte surperformance du style « value » pendant le premier trimestre, en lien avec une forte remontée du taux à 10 ans US. A mesure que les anticipations d'inflation progressaient, que les taux réels devenaient plus faibles, le style croissance a repris le dessus. En fin d'année, le marché s'est fait plus hésitant quant au style à adopter. D'un point de vue sectoriel, l'IT, les valeurs cycliques telles que les valeurs industrielles, les valeurs bancaires et les matériaux, mais également la santé ont plutôt surperformé. Les valeurs plus défensives comme les services de télécommunications et la consommation non cyclique mais également la consommation discrétionnaire, notamment pénalisé par l'automobile, ont relativement moins performé.

Pour rappel, veuillez trouver ci-dessous les performances des 5 dernières années :

Performance	2021	2020	2019	2018	2017
Net Axa Europe small cap (C1)	+19.09%	+3.94%	+25.72%	-13.16%	+13.77%
Net Axa Europe small cap (RC)	+19.39%	+4.22%	+26.05%	-12.93%	+14.04%
Net Axa Europe small cap (RD)	+19.40%	+3.78%	+26.07%	-14.18%	+12.63%
Indice brut	+22.85%	+4.78%	+29.09%	-12.88%	+18.10%

La SICAV AXA EUROPE SMALL CAP enregistre une performance d'environ + 19 %, quand son indice de référence, le Stoxx Small 200 progresse d'environ + 22,8 %.

Cette sous-performance est liée pour l'essentiel à un effet sélection négatif, notamment dans les secteurs de l'industrie, des services aux collectivités, des financières et de la consommation non cyclique. En revanche, la sélection de titres était positive parmi les valeurs technologiques, la santé, les matériaux de base et la consommation discrétionnaire. L'effet allocation sectorielle est légèrement négatif pénalisé par la sous-exposition au secteur de l'industrie, qui a affiché la deuxième meilleure performance sectorielle sur l'année écoulée.

Parmi les principaux contributeurs positifs, notons les performances relatives d'IMCD, ID Logistics, Virbac, Croda et Comet. Dans les contributeurs négatifs, citons Paradox, Neoen, Easyjet, Nemetschek et New Work.

IMCD, société néerlandaise de distribution de produits chimiques de spécialité secteurs de l'agroalimentaire et de la santé, a réussi à satisfaire la demande de ses clients malgré la situation de pénurie de certains produits et de goulet d'étranglement des services de logistique. Elle a ainsi gagné des parts de marché et a pu répercuter sans aucun délai des hausses de prix à ses clients.

ID Logistics, un des leaders européens de la logistique contractuelle, a également été très recherché. Le groupe a profité de la dynamique de l'e-commerce qui représente maintenant 27 % de son chiffre d'affaires et de la montée en productivité de sites développés ces dernières années.

Dans la santé, le titre Virbac a affiché une forte performance à la faveur des révisions successives à la hausse de sa prévision de croissance organique de chiffre d'affaires en 2021. Si toutes les géographies et les spécialités ressortent en croissance, c'est le segment des animaux de compagnie qui se démarque, porté par la hausse des adoptions pendant ces deux dernières années de confinement.

Dans le secteur des matériaux de base, Croda s'est révélé un fort contributeur à la performance. Ce groupe britannique de chimie de spécialité, fournit, entre autres, des ingrédients entrant dans la composition des vaccins contre la Covid-19 et a ainsi profité de l'accélération des campagnes de vaccination tout au long de 2021.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, le groupe suisse Comet ressort parmi les principaux contributeurs à la performance du fonds. Exposé aux investissements dans les semi-conducteurs, le groupe a bénéficié, à l'instar de tout le secteur, de vents porteurs : la pénurie de composants électroniques souligne le manque de capacité de l'industrie.

En revanche, Paradox, éditeur suédois de jeux pour PC, signe la plus forte contre-performance du fonds en 2021. Le groupe a successivement souffert de la dépréciation, du retard et de l'annulation de jeux sur l'année passée.

La performance du titre Neoen, producteur d'électricité renouvelable français, s'est complètement retournée en 2021. L'engouement pour les valeurs de la transition énergétique a fait long feu, le marché privilégiant en 2021 les valeurs plus sensibles aux facteurs de reprise économique. Confronté à la hausse des coûts des équipements, Neoen a décalé son objectif de 5GW de capacités en opération d'un an à 2023, privilégiant ainsi le retour sur capitaux employés de ses projets.

Dans le domaine du transport aérien, le titre Easyjet a pâti des politiques de réouverture « stop and go » des pays, en fonction de l'évolution du nombre de cas Covid en Europe.

L'éditeur allemand de logiciels dédiés au secteur du BTP, Nemetschek, nous a coûté en début d'année. Son statut de valeur de croissance, en phase de rotation de style, a été pénalisant.

En termes de mouvements, pour les principaux, nous avons initié un certain nombre de lignes permettant d'exposer le fonds au thème de la réouverture des économies au fur et à mesure que les campagnes de vaccination faisaient reculer la propagation du virus et s'ouvrir de nouveau les frontières. Il en est ainsi de Thule (équipements de transport d'objets adaptés à tout type de mobilité tels les coffres de toits), SSP (groupe de restauration et de vente au détail majoritairement implanté auprès des infrastructures de transport ferroviaire et aérienne), Sixt (groupe allemand de location de voitures), Unite (hébergement étudiant au Royaume-Uni) et de la compagnie aérienne low-cost Easyjet.

Des arbitrages ont été réalisés dans la thématique de la transition énergétique, en initiant d'une part des positions en Technip Energies (groupe d'ingénierie spécialisé dans le secteur de l'énergie, le GNL en particulier, que nous considérons comme énergie de transition), en Nel (producteur d'électrolyseurs suivant la technologie PEM) et en Garo (fournisseur d'équipements électrique et de bornes de recharge de véhicules électriques). Et en vendant au contraire les lignes en Ceres Power (pile à combustible) après l'annonce d'un revirement stratégique majeur et BKW (énergéticien suisse exposé aux renouvelables).

La sensibilité aux taux, dont la courbe s'est infléchi début 2021, est une des autres thématiques qui aura guidé nos décisions en 2021. Nous avons ainsi construit une position Bankinter, banque espagnole, et renforcé la ligne en Hiscox, assureur anglais.

Par ailleurs, des arbitrages ont été réalisés dans le secteur de la technologie. De nouvelles lignes ont ainsi été initiées en Soitec (producteur de matériaux semi-conducteurs de spécialité, largement exposé au marché du smartphone et de la 5G) et Fortnox (éditeur de logiciels de comptabilité et d'affacturage). Et les positions en Sinch (systèmes de messagerie), Nemetschek (éditeur de logiciels à destination du secteur du BTP) et Jenoptik (systèmes optiques et laser) ont été soldées.

Résultat du travail de sélection à la recherche d'un peu plus de sensibilité au cycle, le secteur des valeurs industrielles a vu son poids relatif augmenter. Le segment de la logistique s'est enrichi de Clipper Logistics (services logistiques pour le e-commerce au Royaume-Uni). Nous avons également introduit Aalberts (acteur industriel néerlandais, offrant des solutions de contrôle de flux de fluides pour les systèmes de chauffage et de climatisation), Bossard (automatisation de l'approvisionnement en petites pièces détachées pour l'industrie) et Bertrandt (outsourcing de R&D à destination de l'automobile). Il en va de même pour le secteur des matériaux avec l'introduction de valeurs telles que Hill and Smith (groupe anglais spécialiste des équipements de sécurité routière en métal galvanisé exposé au plan d'infrastructure américain), Marshall qui produit et distribue des dalles et pavés pour la construction et l'immobilier résidentiel au Royaume-Uni et Victrex qui développe des pièces en plastique hautement résistant pour les industries automobile, aéronautique et médicale, se substituant au métal dans un souci d'allègement.

Au-delà de niveaux de contamination au Covid records avec la propagation d'Omicron, les craintes se cristallisent en ce début d'année 2022 autour de l'inflation et de la hausse des taux. Dans ce contexte, le compartiment des valeurs de croissance, chères, est particulièrement attaqué, et le rééquilibrage du portefeuille vers des valeurs plus sensibles aux taux et au cycle, initié en 2021, se justifie d'autant plus.

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

3 - SOMMES DISTRIBUABLES – AFFECTATION

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 2.665.832,71 € au 31 décembre 2021 en augmentation par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des 5.233.101,34 € prélevés au titre des frais de gestion, le résultat de l'exercice s'élève à (2.567.268,63) €.

Après prise en compte des 223.719,90 € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à (2.343.548,73) €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 613 €, (ii) des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2021 d'un montant de 15.080.513,70 € et (iii) des plus-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 2.772.991 €, le total des sommes distribuables s'élève à 15.510.568,97 €.

Conformément à l'article 27 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit 15.510.568,97 €, ainsi qu'il suit :

- Distribution	0,00 €
- Capitalisation	12.312.710,57 €
- Report à nouveau de l'exercice	613,00 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	3.197.245,40 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2018	2019	2020
Nombre d'actions D	588.677,5308	102.872,3066	97.560,3905
Dividende	-	0,29 €	-
Dividende éligible à l'abattement	-	0,29 €	-
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

4 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

5 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

2. Renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de la société AXA FRANCE IARD arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7 - MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

Mise à jour du prospectus :

- Insertion des informations sur la taxonomie précontractuelle édictées par le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et la transparence en matière de publication de l'information.
- Mise à jour des règles d'évaluation des actifs figurant dans le prospectus du Nourricier.
- Mise à jour de la rubrique « Stratégie d'investissement » (suppression de la limite d'un tiers indiquée pour l'investissement dans des sociétés à moyenne capitalisation cotées sur les marchés européens).
- Modification de l'adresse du gestionnaire comptable.
- Mise en conformité avec le règlement (UE) n° 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Mise à jour du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) :

- Mise à jour annuelle du KID.

8 – FRAIS EXCEPTIONNELS ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE AU TITRE DES RECLAMATIONS DE RETENUES A LA SOURCE

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion a procédé à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source pouvaient être estimées comme favorables aux fonds concernés.

S'agissant de procédures de réclamations en cours auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la SICAV AXA EUROPE SMALL CAP a encaissé des remboursements d'un montant de 37.908,79 euros. La SICAV AXA EUROPE SMALL CAP n'a pas engagé de frais supplémentaires au cours de cet exercice.

9 - RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

10 – FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

11 - EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS (<https://particuliers.axa-im.fr/investissement-responsable/engagement-et-vote>). Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote est disponible sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS sous la rubrique « investissement-responsable/engagement-et-vote ».

12 - FRAIS DIRECTS ET INDIRECTS SUPPORTES PAR LA SICAV

La dernière information disponible relative aux frais directs et indirects supportés par la SICAV est annexée au présent rapport.

13 - INFORMATION SUR LA REMUNERATION

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur la mise à jour des principes globaux de la politique de rémunération différée et le périmètre des bénéficiaires des actions AXA IM de performance, pour garantir leur conformité avec l'ensemble des réglementations en vigueur et leur alignement sur les stratégies commerciales et de ressources humaines au sein du Groupe AXA Investment Managers.

Éléments quantitatifs - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 ⁽¹⁾	
Rémunérations fixes ⁽²⁾ (en milliers d'euros)	234.889 x 0,045% = 105,70
Rémunérations variables ⁽³⁾ (en milliers d'euros)	274.773 x 0,045% = 123,65
Nombre total d'employés ⁽⁴⁾	2.537 dont 680 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

⁽¹⁾ Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

⁽²⁾ Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1^{er} janvier 2021.

⁽³⁾ Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :
- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

⁽⁴⁾ Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2021.

⁽⁵⁾ Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2021.

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés ⁽¹⁾			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) ^{(2) (3)}	120.810 x 0,045% = 54,36	95.963 x 0,045% = 43,18	216.773 x 0,045% = 97,54
Nombre d'employés concernés ⁽⁵⁾	258 dont 107 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	79 dont 17 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	337 dont 124 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

14 - POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties. Cette politique vise à encadrer :

1 - le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,

2 - la façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

15 - INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

AXA IM a préparé un code de transparence spécifique pour chacun des fonds ayant une approche ESG significative et engageante. Il est appliqué par l'OPCVM et décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en œuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris (www.axa-im.fr).

16 - TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

17 - DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)

Au cours de l'exercice écoulé, la SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres telles que visées par les dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR).

18 - DOCUMENTS D'INFORMATION SUR L'OPCVM MAITRE

Le prospectus complet et les rapports annuel et semestriel de la SICAV AXA WORLD FUNDS sont disponibles sur simple demande auprès d'AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS – Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

19 – INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

20 – « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (“SFDR”)

ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT

Conformément à l'article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 (la « Loi Énergie-Climat » – ou « LEC »), nous vous informons que la SICAV n'a pas intégré les exigences relatives à l'alignement climatique sur l'Accord de Paris ou à la biodiversité en 2021 principalement en raison des contraintes d'investissement du client ou des spécificités de la classe d'actifs. AXA IM vise à atteindre la neutralité carbone au plus tard à l'horizon 2050, cependant les données et les méthodologies ne sont pas disponibles à ce jour pour certaines classes d'actifs de façon à pouvoir les intégrer et présenter des informations pertinentes.

REGLEMENT EUROPEEN « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (“SFDR”)

La SICAV a investi au moins 90 % de son actif dans des fonds sous-jacents classés en Article 9 (Règlement SFDR).

TAXONOMIE EUROPEENNE

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts avec quatre autres objectifs dont la réglementation est attendue en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

La Taxonomie de l'Union Européenne (EU) s'applique à compter de janvier 2022 avec les deux premiers objectifs environnementaux : adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique. Sur la base des données disponibles, nous estimons que 0% de son actif est aligné sur la Taxonomie de l'UE.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

M. Serge PIZEM

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Mandats et Fonctions

Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration
Président du conseil d'administration
R.P. AXA Investment Managers Paris
R.P. AXA Investment Managers Paris
R.P. AXA Investment Managers Paris

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)
AXA EUROPE ACTIONS (SICAV)
AXA N.P.I. ACTIONS (SICAV)
AXA OR ET MATIERES PREMIERES (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Gérant

GABSARIC (SARL)

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021

Mandats et Fonctions

Président du conseil d'administration
R.P. AXA Investment Managers Paris

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA FRANCE ACTIONS (SICAV)
AXA INTERNATIONAL ACTIONS (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mme Isabelle de GAVOTY

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Mandats et fonctions

R.P. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
 Directeur Général
 Directeur Général
 R.P. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA VALEURS EURO (SICAV)
 AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
 AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
 AXA IM EURO SELECTION (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Rodolphe CAILLAUX*Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021***Mandats et fonctions**

Administrateur
 Membre du Conseil de surveillance
 Membre du Conseil de surveillance
 Membre du Conseil de surveillance
 Membre du Conseil de surveillance
 Membre du Comité d'investissement
 Membre du Comité d'investissement
 Directeur général
 Directeur général
 Directeur général
 Directeur général

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises
 AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
 SCI VENDOME BUREAUX (SCICAV)
 UGITOUR (SCICAV)
 SCI VENDOME COMMERCES (SCICAV)
 SCI COLISEE RESIDENTIEL (SCICAV)
 MATIGNON ALTERNATIF (SAS)
 MATIGNON US LOANS (SAS)
 MATIGNON DEVELOPPEMENT 1 (SAS)
 MATIGNON DEVELOPPEMENT 2 (SAS)
 MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 (SAS)
 MATIGNON DEVELOPPEMENT 4 (SAS)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA*Entités françaises*

Néant

Entités étrangères

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021***Mandats et fonctions****Sociétés du Groupe AXA***Sociétés françaises*

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA*Entités françaises*

Néant

Entités étrangères

Néant

Mme Ranime EL HERR

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Mandats et Fonctions

R.P. AXA FRANCE VIE
R.P. AXA FRANCE IARD

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA EURO CREDIT (SICAV)

AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021

Mandats et Fonctions

Membre du comité d'audit et membre du conseil de surveillance en
qualité de représentant permanent de Matignon Développement 3

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

NEXTSTAGE (SCA)

Entités étrangères

Néant

M. Geoffroy REISS

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021

Mandats et Fonctions

R.P. AXA Investment Managers
 R.P. AXA Investment Managers
 R.P. AXA Investment Managers Paris
 Administrateur

Administrateur et Président du conseil d'administration
 Administrateur et Président du conseil d'administration

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2021

R.P. AXA Investment Managers

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
 AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
 AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)
 AXA VALEURS EURO (SICAV)

Sociétés étrangères

AXA WORLD FUNDS (SICAV Luxembourgeoise)
 AXA WORLD FUNDS II (SICAV Luxembourgeoise)

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Sociétés françaises

AXA France ACTIONS (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
29/12/2017	C1	381 234,55	3 896,8484	97,83				3,82
	RC	322 838 577,74	3 287 752,0465	98,19				4,07
	RD	47 505 239,33	588 479,3224	80,72		1,18		
31/12/2018	C1	355 264,78	4 181,5292	84,96				3,42
	RC	268 352 898,99	3 138 687,4094	85,49				3,69
	RD	40 779 115,40	588 677,5308	69,27				
31/12/2019	C1	279 247,33	2 614,3668	106,81				8,25
	RC	296 198 794,02	2 748 505,3497	107,76				8,57
	RD	8 984 011,95	102 872,3066	87,33		0,29		
31/12/2020	C1	297 782,36	2 682,0014	111,02				2,48
	RC	283 929 331,59	2 527 980,0569	112,31				2,77
	RD	8 842 642,21	97 560,3905	90,63				-0,59
31/12/2021	C1	312 164,04	2 361,0276	132,21				5,07
	RC	304 206 352,33	2 268 614,0495	134,09				5,45
	RD	8 814 933,89	81 458,6591	108,21				-0,80

Présentation des frais directs et indirects supportés par la SICAV

Part A

Frais de fonctionnement et de gestion	1,74%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,14%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,14%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de surperformance	0,00%
- commissions de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,88%

Informations sur les transactions au cours de l'exercice clos :

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0,00% de l'actif moyen.

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de -17,89% de l'actif moyen.

Part E

Frais de fonctionnement et de gestion	2,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,14%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,14%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de surperformance	0,00%
- commissions de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,14%

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)

Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	0.00	0.00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

Bilan au 31/12/2021 et au 31/12/2020

Actif

	31/12/2021	31/12/2020
Instruments financiers	310 666 963,39	289 576 649,39
OPC maître	310 666 963,39	289 576 649,39
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	2 690 245,25	3 156 229,65
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 690 245,25	3 156 229,65
Comptes financiers	912 384,08	755 322,93
Liquidités	912 384,08	755 322,93
Total de l'actif	314 269 592,72	293 488 201,97

Passif

	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital	297 822 881,29	282 806 672,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2 772 991,00	3 044 781,99
Report à nouveau (a)	613,00	733,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	15 080 513,70	9 142 881,64
Résultat de l'exercice (a, b)	-2 343 548,73	-1 925 314,08
Total des capitaux propres	313 333 450,26	293 069 756,16
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	936 142,46	418 445,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	936 142,46	418 445,81
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	314 269 592,72	293 488 201,97

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan au 31/12/2021 et au 31/12/2020

	31/12/2021	31/12/2020
Operations de couverture		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	0,00	0,00

Compte de résultat au 31/12/2021 et au 31/12/2020

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	43,22	10,96
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 669 830,16	2 616 937,90
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 669 873,38	2 616 948,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 040,67	3 832,56
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	4 040,67	3 832,56
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 665 832,71	2 613 116,30
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5 233 101,34	4 672 836,65
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 567 268,63	-2 059 720,35
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	223 719,90	134 406,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-2 343 548,73	-1 925 314,08

Annexes

Règles et méthodes comptables au 31 décembre 2021

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles),
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre EONIA, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Parts de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Parts de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

- le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,
- les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision du conseil d'administration partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision du conseil d'administration et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de la SICAV :
 - Frais de gestion financières et frais administratifs externes à la Société de Gestion :
 - Le taux maximum pour les actions des catégories « A » est égal à 2,392% de l'actif net (OPC inclus) et pour les actions de la catégorie « E » est égal à 2,39% de l'actif net (OPC inclus).

- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Le taux maximum est égal à 0,50%
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement maximum sur chaque transaction est de 50 € TTC.
- Commission de surperformance :
 - Néant.
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant.
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Épargne Salariale :
 - Non applicable.

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

Tableau de concordance des parts

<i>Tableau de concordance des parts</i>			
Nom du fonds :	AXA EUROPE SMALL CAP		
Code portefeuille :	AVIO		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0000170524	D « A »	Distribution	RD
FR0010792671	« E »	Capitalisation	C1
FR0000170516	C « A »	Capitalisation	RC

2. Evolution de l'actif net de l'OPCVM

	31/12/2021	31/12/2020
Actif net en début d'exercice	293 069 756,16	305 462 053,30
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	10 463 637,88	24 322 758,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-43 317 855,62	-45 920 540,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 867 933,32	9 475 851,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-9 324,00	-9 060,00
Différences de change	-2 230,30	2 486,86
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	39 828 801,45	1 823 924,73
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>140 319 810,72</i>	<i>100 491 009,27</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>100 491 009,27</i>	<i>98 667 084,54</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-27 998,35
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 567 268,63	-2 059 720,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	313 333 450,26	293 069 756,16

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

3. Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	0.00	0.00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

4. Compléments d'information au 31 décembre 2021

4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
Hors Bilan		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00
TOTAL Hors Bilan	0,00	0,00

4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 SEK	% SEK	Devise 2 NOK	% NOK	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
OPC maître								
Créances								
Comptes financiers	108 473,85	0,03	12 307,06	0,00				
Passif								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	31/12/2021
Créances	
Coupons à recevoir	2 631 921,37
Ventes à règlement différé	58 323,88
Total des créances	2 690 245,25
Dettes	
Frais de gestion	-935 218,46
Autres Dettes	-924,00
Total des dettes	-936 142,46
Total dettes et créances	1 754 102,79

4.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
C1		
Actions ou parts émises durant l'exercice	56,279	7 367,95
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-377,2528	-47 593,10

	En parts	En montant
RC		
Actions ou parts émises durant l'exercice	83 076,2324	10 039 534,51
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-342 442,2398	-41 274 194,71

	En parts	En montant
RD		
Actions ou parts émises durant l'exercice	4 245,2942	416 735,42
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-20 347,0256	-1 996 067,81

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
CI	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7. Frais de gestion

	31/12/2021
C1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion fixes	6 127,54
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	31/12/2021
RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,74
Frais de gestion fixes	5 073 737,60
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	31/12/2021
RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,74
Frais de gestion fixes	153 236,20
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

4.8. Engagements reçus et donnés**4.9.**

<u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>			NEANT	
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
<u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u>			NEANT	

4.10. Autres informations**VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	31/12/2021
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	31/12/2021
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	310 666 963,39
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	310 666 963,39

4.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	613,00	733,80
Résultat	-2 343 548,73	-1 925 314,08
Total	-2 342 935,73	-1 924 580,28

	31/12/2021	31/12/2020
C1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 086,92	-2 650,93
Total	-3 086,92	-2 650,93
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 274 551,80	-1 864 427,11
Total	-2 274 551,80	-1 864 427,11
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	613,00	733,80
Capitalisation	-65 910,01	-58 236,04
Total	-65 297,01	-57 502,24
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	81 458,6591	97 560,3905
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 772 991,00	3 044 781,99
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15 080 513,70	9 142 881,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	17 853 504,70	12 187 663,63

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
C1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	15 045,73	9 302,90
Total	15 045,73	9 302,90
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	14 641 213,57	8 857 240,09
Total	14 641 213,57	8 857 240,09
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 197 245,40	3 321 120,64
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 197 245,40	3 321 120,64
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	81 458,6591	97 560,3905
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

4.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
29/12/2017	C1	381 234,55	3 896,8484	97,83				3,82
	RC	322 838 577,74	3 287 752,0465	98,19				4,07
	RD	47 505 239,33	588 479,3224	80,72		1,18		
31/12/2018	C1	355 264,78	4 181,5292	84,96				3,42
	RC	268 352 898,99	3 138 687,4094	85,49				3,69
	RD	40 779 115,40	588 677,5308	69,27				
31/12/2019	C1	279 247,33	2 614,3668	106,81				8,25
	RC	296 198 794,02	2 748 505,3497	107,76				8,57
	RD	8 984 011,95	102 872,3066	87,33		0,29		
31/12/2020	C1	297 782,36	2 682,0014	111,02				2,48
	RC	283 929 331,59	2 527 980,0569	112,31				2,77
	RD	8 842 642,21	97 560,3905	90,63				-0,59
31/12/2021	C1	312 164,04	2 361,0276	132,21				5,07
	RC	304 206 352,33	2 268 614,0495	134,09				5,45
	RD	8 814 933,89	81 458,6591	108,21				-0,80

4.13. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
AXA WORLD FUNDS FRAMLINGTON	1 377 802,747	310 666 963,39	EUR	99,15
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE		310 666 963,39		99,15
TOTAL Titres d'OPC		310 666 963,39		99,15

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
et Rapport spécial sur les conventions réglementées**



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV AXA EUROPE SMALL CAP

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SICAV AXA EUROPE SMALL CAP

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la SICAV AXA EUROPE SMALL CAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) AXA EUROPE SMALL CAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 17 mars 2022



Gilles DUNAND-ROUX



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SICAV AXA EUROPE SMALL CAP

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

SICAV AXA EUROPE SMALL CAP

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 17 mars 2022

Gilles DUNAND-ROUX

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net déficitaire de 2.343.548,73 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 282.806.672,81 €, divisé en 2.527.980,0569 actions C, en 97.560,3905 actions D et en 2.682,0014 actions E au 31 décembre 2020, s'élève à 297.822.881,29 €, divisé en 2.268.614,0495 actions C, en 81.458,6591 actions D et en 2.361,0276 actions E au 31 décembre 2021, soit une augmentation nette de 15.016.208,48 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	(2.343.548,73) €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	613,00 €
- Plus-values et moins-values nettes de l'exercice	15.080.513,70 €
- Plus-values et moins-values nettes antérieures non distribuées	2.772.991,00 €

s'élèvent à 15.510.568,97 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

- Distribution	0,00 €
- Capitalisation	12.312.710,57 €
- Report à nouveau de l'exercice	613,00 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	3.197.245,40 €

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2018	2019	2020
Nombre d'actions D	588.677,5308	102.872,3066	97.560,3905
Dividende	-	0,29 €	-
Dividende éligible à l'abattement	-	0,29 €	-
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société AXA FRANCE IARD vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.



AXA EUROPE SMALL CAP

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21

SIREN 421 484 965 - RCS Nanterre

AXA Investment Managers Paris

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.